Tchap

# La messagerie instantanée de l'État

Agents publics, vous avez besoin d’échanger facilement avec des collaborateurs et partenaires, à distance et parfois en mobilité ?

Désormais, utilisez Tchap, la messagerie instantanée créée et pilotée par l’État. Vous pourrez discuter par messages à deux et en groupe, et partager des fichiers.

## Les avantages de Tchap

* Un haut niveau de sécurité et de confidentialité des échanges privés
* Un annuaire intégré des utilisateurs de l’application
* Une utilisation simultanée sur plusieurs appareils

Vous pouvez inviter par courriel des correspondants internes ou externes à l’administration.

## Commencer par…

Télécharger l’application mobile Tchap sur [Google Play Store](https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.gouv.tchap.a) depuis votre téléphone Android ou sur l’[AppStore](https://apps.apple.com/fr/app/tchap/id1446253779) depuis votre iPhone

ou

Utiliser l’application en ligne sur [www.tchap.gouv.fr](https://www.tchap.gouv.fr/) depuis votre ordinateur.

# Créer votre compte

Pour vous inscrire :

* Si vous êtes agent public, utilisez votre adresse électronique professionnelle et le mot de passe[[1]](#footnote-1) de votre choix. Si vous n’êtes pas agent public et que vous avez reçu une invitation par courriel, créez votre compte « invité » avec comme identifiant cette adresse électronique.
* Validez votre compte grâce au lien reçu par courriel.

# Rechercher une personne

Depuis la fonction « nouvelle discussion » ou dans l’onglet « contacts » de l’application mobile :

* Rechercher une personne parmi l’ensemble des utilisateurs Tchap (uniquement les agents publics) à partir de la barre de recherche
* Retrouver vos contacts Tchap actuels

# Communiquer avec Tchap

L’onglet Conversations regroupe l’ensemble de vos fils de discussion : discussions à deux ou en salon (en groupe), privé ou public.

Vous pouvez gérer une conversation en cours :

* l’épingler (l’afficher en haut de liste)
* gérer les notifications
* mettre en sourdine
* la quitter

Exemples de conversation :

* Conversation épinglée (en haut de la liste)
* Conversation en sourdine (icône silence)
* Hexagone : salon (groupe de discussion)
* Cercle : discussion (conversation à deux)

À l’aide du bouton « + » en bas à droite, vous pouvez lancer une nouvelle conversation (fonction non disponible pour les comptes invités) :

* Lancer une nouvelle discussion à deux
* Créer un nouveau salon (groupe de discussion)
* Accéder à un salon public

## Pour aller plus loin

Consulter la foire aux questions sur [www.tchap.gouv.fr/faq](http://www.tchap.gouv.fr/faq) en particulier pour l’utilisation de Tchap depuis plusieurs terminaux, ou avant de réinitialiser votre mot de passe.

# Conditions d’utilisation de Tchap

## Visibilité

Vos données de profil (prénom et nom, organisation, image de profil) sont visibles dans Tchap :

* par les utilisateurs Tchap effectuant une recherche dans le répertoire Tchap,
* par les autres participants des salons privés ou publics.

Vous pouvez désactiver cette visibilité depuis l’application (menu paramètres / inscrire mon compte sur liste rouge).

Les membres d’un salon auquel vous participez sont informés :

* quand vous rejoignez le groupe,
* quand vous avez lu un message, par un indicateur de lecture.

## Confidentialité et sécurité des échanges

* Tous les échanges (hors salons publics) sont chiffrés de bout-en-bout, et la clé pour les déchiffrer n’est pas stockée sur le serveur. Même interceptés ou volés, ils seraient illisibles.
* Les fichiers sont analysés avant leur remise au(x) destinataire(s) pour vérifier l’absence de virus.

Votre téléphone et ceux de vos interlocuteurs sont exposés aux menaces informatiques. Si votre mission prévoit l’échange d’informations et de documents à un niveau élevé, vous devez utiliser des moyens de communications qualifiés sur des terminaux sécurisés mis à disposition par votre service informatique.

Tchap est un service de la direction interministérielle du numérique (DINUM)

Site de la DINUM : [numerique.gouv.fr](https://numerique.gouv.fr/)

1. Veillez à choisir un mot de passe qui ne puisse être ni deviné ni retrouvé facilement par un tiers. Évitez donc de le dériver d’informations personnelles (dates de naissance…) ou d’un mot de passe utilisé sur un autre système (SIM, session PC, Intranet…). Si vous soupçonnez qu’un tiers ou un dispositif de surveillance a observé votre mot de passe, changez-le dès que possible. [↑](#footnote-ref-1)